

RCS : REIMS
Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00795
Numéro SIREN : 852 937 242
Nom ou dénomination : 615 & Cie

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2019 sous le numéro de dépôt 13700

Greffe du tribunal de commerce de Reims



Acte déposé en annexe du RCS

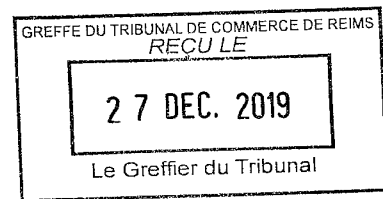
Dépôt :

Date de dépôt : 27/12/2019
Numéro de dépôt : 2019/13700
Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée
Nomination(s) de directeur(s) général(aux) délégué(s)

Déposant :

Nom/dénomination : 615 & Cie
Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique
N° SIREN : 852 937 242
N° gestion : 2019 B 00795

615 & Cie
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 €uros
Siège social : 21, rue Cérès,
51100 REIMS
852 937 242 RCS REIMS

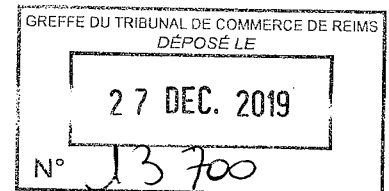


**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 16 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le 16 décembre,
A 18 heures,

Monsieur Philippe RUELLE,
Demeurant 21, rue Cérès, 51100 REIMS,

Associé unique de la Société 615 & Cie,



A pris la décision suivante relative à la nomination de deux Directeurs Généraux Délégués.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique nomme en qualité de Directrice Générale Déléguée, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Madame Monique RUELLE
Née à CAEN (Calvados) le 14 avril 1963
De nationalité française
Demeurant 21, rue Cérès, 51100 REIMS

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Monique RUELLE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Monique RUELLE aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Monique RUELLE ainsi nommée accepte les fonctions de Directrice Générale Déléguée et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide que Madame Monique RUELLE percevra, en rémunération de ses fonctions de Directeur Général Déléguée, une somme fixe annuelle brute plafonnée à 20 000 €uros.

Elle pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.



[Signature]

TROISIEME DECISION

L'associé unique nomme en qualité de Directeur Général Délégué, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Monsieur Léon RUELLE
Né à CAEN (Calvados) le 21 juin 1993
De nationalité française

Demeurant 8-11 Mosquee Junction, Kar Ling House 5B, Mid Levels, HONG KONG

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Léon RUELLE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Léon RUELLE aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Léon RUELLE ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général Délégué et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide que Monsieur Léon RUELLE percevra, en rémunération de ses fonctions de Directeur Général Délégué, une somme fixe annuelle brute plafonnée à 6 000 Euros.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.


Philippe RUELLE